

# VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

## ➤ LA TAXE D'APPRENTISSAGE, pour quoi faire ?

Une partie de la taxe d'apprentissage va directement aux CFA, l'autre partie (13%) peut être versée à l'établissement de votre choix. Vous pouvez donc aider notre collège Aimé Cesaire, habilité à recevoir votre versement. La taxe professionnelle que nous recevons permet la mise en œuvre de projets innovants tout en donnant des conditions de travail optimales à nos élèves :

Equipement des plateaux techniques

Achat des matières premières

Déplacement en entreprise et dans les lycées Professionnels

Achats des tenues professionnelles ...

Financement de projets (Exemple : mini-entreprise, Défi pâtissier)



Arbre en bois avec l'atelier Habitat

## ➤ CONCRETEMENT, comment vous en acquitter ?

### 1 – Connectez-vous à la plate-forme SOLTÉA

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/soltea-plateforme-employeurs-solde-taxe-apprentissage>



2 – Trouvez le Collège AIME CESAIRE de la ville des ULIS par son nom, son code UAI **0911334F** ou son numéro de SIRET **199 113 341 000 10** et **validez votre choix.**



Défis pâtissier INTER-SEGPA



Farandole de desserts



Atelier Alimentation

**Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !**

Pascal.BERTHELOT

Principal

[pascal.berthelot@ac-versailles.fr](mailto:pascal.berthelot@ac-versailles.fr)

01.69.07.70.84

Maud.BLANC

Directrice Adjointe Chargée de la SEGPA

[maud.blanc1@ac-versailles.fr](mailto:maud.blanc1@ac-versailles.fr)

06.68.79.67.72

Toute l'équipe du collège AIME CESAIRE vous remercie par avance !

